

Avis public
Demande de dérogation mineure

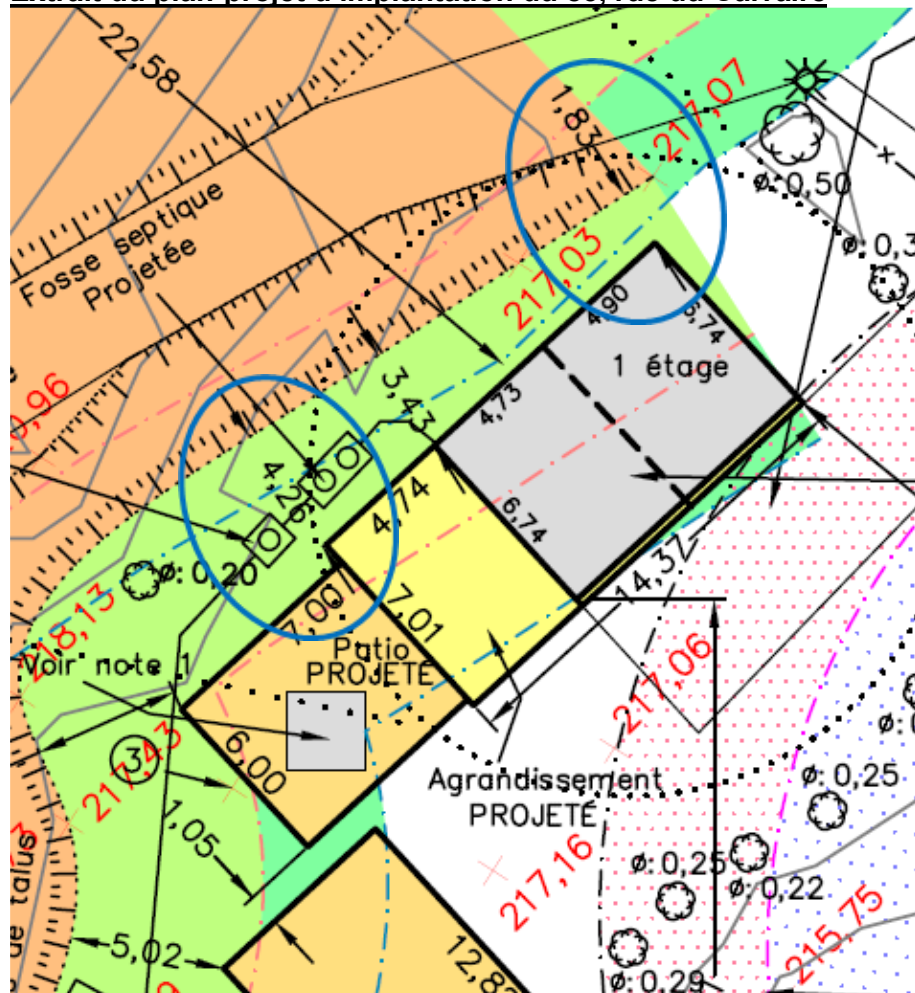
À tous les contribuables de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, avis est, par la présente, donné par la greffière :

- Que le conseil municipal sera saisi, lors de la séance ordinaire du 13 avril 2021, à 19 h, de la nature et de l'effet de quatre (4) demandes de dérogation mineure concernant les immeubles ci-dessous mentionnés :

1. 83, rue du Calvaire (lot projeté 6 424 858)

Demande visant à rendre réputé conforme et à autoriser l'agrandissement d'un bâtiment principal situé actuellement à 1,82 mètre au lieu d'au moins 6 mètres d'un talus ayant une dénivellation de plus de 6 mètres de hauteur et dont la pente moyenne est supérieure à 30%, et dont l'agrandissement serait situé à au moins 4 mètres dudit talus, et ce, contrairement à l'article 4.5.8 du Règlement 455-04 – *Règlement de zonage*.

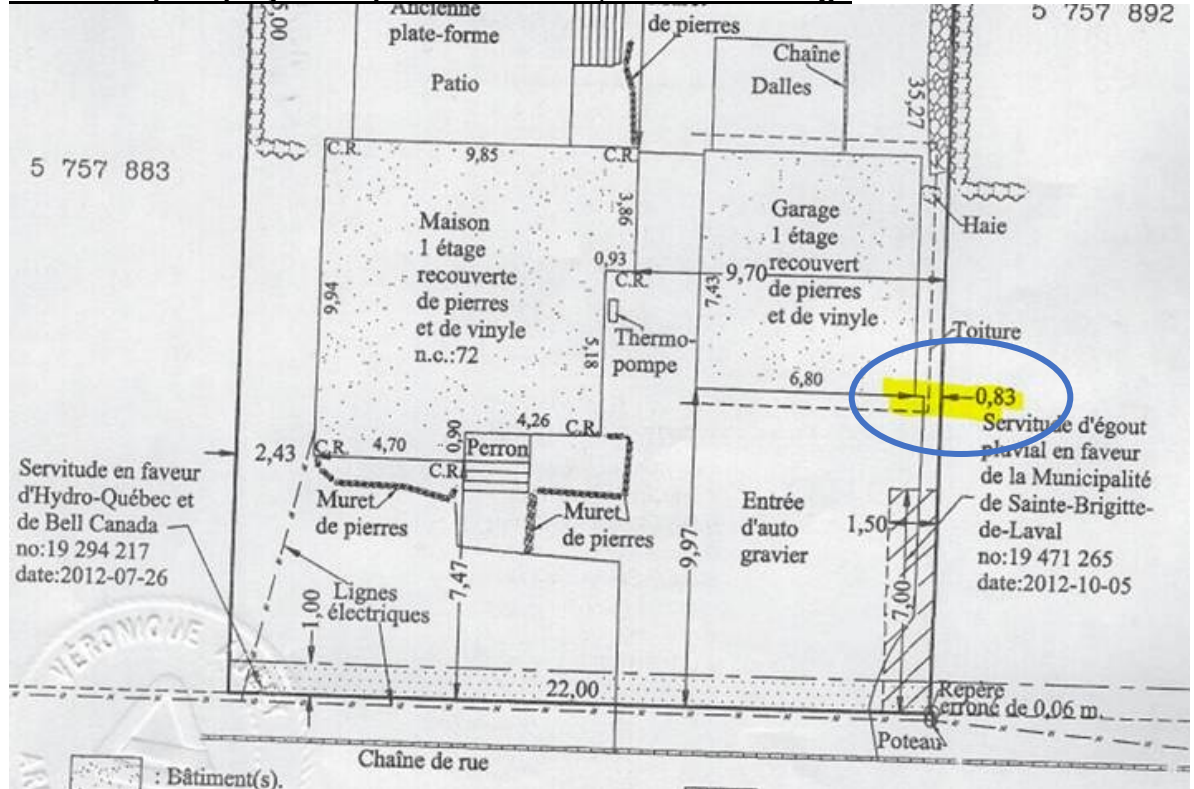
Extrait du plan-projet d'implantation du 83, rue du Calvaire



2. 72, rue des Mésanges (lot 5 757 886)

Demande visant à rendre réputé conforme un garage détaché situé à 0,83 mètre de la ligne de propriété latérale droite au lieu d'au moins 1 mètre, et ce, tel que spécifié à l'article 5.2.3 du Règlement 455-04 – *Règlement de zonage*.

Extrait du plan-projet d'implantation du 72, rue des Mésange



- Dans le cas où le conseil municipal déciderait d'accepter ces demandes de dérogation mineure, ces dernières, ainsi approuvées par le conseil municipal, seront réputées conformes à la réglementation d'urbanisme de la Ville;
- La séance sera tenue à huis clos en raison des mesures sanitaires applicables dans le cadre de la pandémie de la COVID-19. Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections aux projets précités en les faisant parvenir, par écrit, à la greffière, avant la tenue de la séance ordinaire, ou en faisant valoir ses objections par écrit dans le formulaire de questions en ligne prévu à cet effet pour ladite séance.

Fait à Sainte-Brigitte-de-Laval, ce 23^e jour de mars de l'an 2021.

Maude Simard

La conseillère juridique aux affaires municipales et greffière
Maude Simard, avocate, OMA